

---

## Section 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

---

**Nom du produit**

Carlisle WIP 300HT

**Synonymes**

Feuille en asphalte caoutchouté auto-adhésive avec film en polyéthylène

**Famille chimique**

Produits asphaltiques caoutchoutés

**Utilisation du produit**

Membrane d'imperméabilisation

**Restrictions d'utilisation**

Pour un usage industriel uniquement.

**Renseignements sur le fabricant**

DynAir Inc.  
2055 Blvd Hymus  
Dorval, QC H9P 1J8  
Canada

[www.carlislewipproducts.com](http://www.carlislewipproducts.com)

**Numéros de téléphone :**

Urgence médicale  
CHEMTREC (É.-U.) : 800-424-9300

Assistance relative à la FTSS : 972-442-6545  
Assistance technique : 888-229-2199  
Service à la clientèle : 888-229-0199

---

## Section 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

---

**Classification conforme au paragraphe (d) du titre 29 du Code des règlements fédéraux (CFR) 1910.1200.**

Corrosion/irritation cutanée - Catégorie 2

Toxicité pour la reproduction - Catégorie 1B

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique - Catégorie 2 (foie, reins, thymus)

**Éléments d'étiquetage SGH**

**Symbole(s)**



**Mention d'avertissement**

Danger

**Mention(s) de danger**

Entraîne une irritation cutanée

Peut nuire à la fertilité ou à l'enfant en gestation

Peut endommager gravement les organes.

**Conseil(s) de prudence****Prévention**

Se procurer des instructions spéciales avant utilisation.  
Manipuler uniquement une fois que toutes les mesures de sécurité ont été lues et comprises.  
Porter des gants et des vêtements de protection, ainsi qu'une protection pour les yeux.  
Se laver soigneusement après manipulation.  
Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.

**Intervention**

En cas d'exposition ou de question : appeler un CENTRE ANTI-POISON ou demander un avis médical.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : rincer abondamment avec de l'eau et du savon.  
En cas d'irritation de la peau : demander un avis médical.  
Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

**Stockage**

Garder le produit sous clé.

**Élimination**

Éliminer le contenu/le contenant conformément aux lois locales, régionales, nationales et internationales en vigueur.

**Autres dangers**

Aucune information supplémentaire disponible.

---

**Section 3 – COMPOSITION ET RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS**

---

Numéro CAS	Nom du composant	Pourcentage
64742-52-5	Distillats, pétrole, naphthéniques lourds hydrotraités	1-5
8052-42-4	Asphalte	0-80
64742-93-4	Asphalte, oxydé	0-80
68955-27-1	Distillats, pétrole, résidus de pétrole sous vide	0-80
64741-56-6	Résidus, pétrole, sous vide	0-80
Mélange	Acides gras, résine liquide, point d'ébullition bas	1-5

---

**Section 4 – PREMIERS SOINS**

---

**Description des mesures nécessaires**

En cas d'exposition ou de question : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

**Inhalation**

En raison de l'état physique, l'inhalation est peu probable. Déplacer l'individu affecté vers l'air frais et le maintenir dans une position confortable pour respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

**Peau**

Laver la peau exposée avec de l'eau et du savon. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. En cas d'irritation de la peau, demander un avis médical/consulter un médecin.

**Yeux**

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical, consulter un médecin.

**Ingestion**

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin ou un pharmacien. Ne PAS provoquer de vomissement.

**Indication de consultation médicale d'urgence et traitement spécial requis**

Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

**Symptômes/effets les plus importants****Aigus**

Provoque une irritation cutanée. Peut endommager les reins, le foie et le thymus.

**Différés**

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

**Note à l'attention des médecins**

Contient de l'ASPHALTE.

---

**Section 5 – MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**

---

**Agents extincteurs****Agents extincteurs appropriés**

Utiliser du dioxyde de carbone, de la poudre extinctrice B, de la mousse ordinaire ou de l'eau.

**Moyens d'extinction non appropriés**

Aucun connu.

**Dangers spécifiques du produit**

Léger risque d'incendie.

**Produits de combustion dangereux**

Oxydes de carbone, hydrocarbures

**Équipement de protection spécial et précautions spécifiques pour les pompiers**

Afin de se protéger des éventuelles expositions, les pompiers doivent porter une tenue de sécurité incendie complète comprenant un appareil respiratoire autonome (ARA).

---

**Section 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

---

**Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence**

Porter un équipement et des vêtements de protection individuels, voir la Section 8.

**Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage**

Éliminer toutes les sources d'inflammation. Ne pas inhaler de produit ou de substances produites par la combustion. Aérer la zone affectée. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans le contenant. Éliminer conformément à tous les règlements en vigueur.

**Précautions relatives à l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement.

---

**Section 7 – MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

---

**Précautions à prendre pour assurer la manipulation dans des conditions de sécurité**

Se procurer les instructions spécifiques avant utilisation. Manipuler uniquement une fois que toutes les mesures de sécurité ont été lues et comprises. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter des gants, des vêtements de protection, ainsi qu'une protection des yeux. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS.

**Conditions de sécurité de stockage, y compris les incompatibilités**

Garder le produit sous clé.

Conserver dans un endroit frais et sec. Conserver le contenant hermétiquement fermé, dans un endroit bien ventilé. Maintenir à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation. Tenir à l'écart des substances incompatibles. Ne pas couper, percer ou souder sur ce contenant ou près de celui-ci.

**Substances incompatibles**

Acides forts, agents oxydants forts.

---

**Section 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

---

**Limites d'exposition aux composants**

Asphalte	8052-42-4
ACGIH :	0,5 mg/m <sup>3</sup> MPT, sous forme de vapeur d'aérosol soluble dans le benzène fraction inhalable

## Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du produit : Carlisle WIP 300HT

Référence : 305148  
309317

NIOSH :	5 mg/m <sup>3</sup> fumée de plafond 15 min
Mexique :	5 mg/m <sup>3</sup> MPT LMPE-PPT
	10 mg/m <sup>3</sup> LECT [LMPE-CT]

### Valeur limite biologique

Les composants de ce produit n'ont pas de valeur limite biologique.

### Mesures techniques

Fournir une ventilation adéquate. Respecter les limites d'exposition en vigueur.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de sécurité. Fournir une douche oculaire et une douche d'urgence à proximité immédiate du lieu de travail.

#### Protection de la peau

Porter des vêtements résistants aux produits chimiques et des bottes en caoutchouc en cas de risque de contact avec le produit. Produit recommandé : crème de protection pour la peau.

#### Protection des voies respiratoires

En raison de l'état physique, l'inhalation est peu probable.

#### Recommandations concernant les gants

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

## Section 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Apparence</b>	Asphalte en caoutchouc noir avec film de surface blanc	<b>État physique</b>	Solide
<b>Odeur</b>	Légère, pétrole	<b>Couleur</b>	Noir
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible	<b>pH</b>	Non disponible
<b>Point de fusion</b>	Non disponible	<b>Point d'ébullition</b>	Non disponible
<b>Point de congélation</b>	Non disponible	<b>Taux d'évaporation</b>	< 0,01
<b>Plage de points d'ébullition</b>	Non disponible	<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non disponible
<b>Auto-inflammation</b>	Non disponible	<b>Point d'éclair</b>	> 450 °F
<b>Limite inférieure d'explosivité</b>	Non disponible	<b>Décomposition</b>	Non disponible
<b>Limite supérieure d'explosivité</b>	Non disponible	<b>Tension de vapeur</b>	Non disponible

<b>Densité de vapeur (air = 1)</b>	Non disponible	<b>Densité relative (eau = 1)</b>	Non disponible
<b>Hydrosolubilité</b>	Négligeable	<b>Coefficient de partage : n-octanol/eau</b>	Non disponible
<b>Viscosité</b>	Non disponible	<b>Solubilité (autre)</b>	Non disponible
<b>Densité</b>	1 - 1,2 (relative)		

**Autre information**

Aucune information supplémentaire disponible.

---

**Section 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

---

**Réactivité**

Aucun risque de réactivité prévu.

**Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

**Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

**Conditions à éviter**

Éviter la chaleur, les flammes, les étincelles et toutes sources d'inflammation. Éviter le contact avec les substances incompatibles.

**Substances incompatibles**

Acides forts, agents oxydants forts.

**Produits de décomposition dangereux**

Oxydes de carbone, hydrocarbures

---

**Section 11 – DONNÉES TOXICOLOGIQUES**

---

**Information sur les voies d'exposition probables****Inhalation**

Ne représente pas une voie d'exposition probable.

**Contact avec la peau**

Provoque une irritation cutanée.

**Contact avec les yeux**

Peut causer une légère irritation des yeux.

**Ingestion**

Peut causer une irritation gastro-intestinale.

**Toxicité aiguë et chronique****Analyse des composants – DL50/CL50**

Les composants de ce produit ont été testés sur diverses sources. Les résultats sont publiés ci-dessous :

Asphalte (8052-42-4)

Rat, oral, DL50 > 5 000 mg/kg

Lapin, cutané, DL50 > 2 000 mg/kg

Asphalte, oxydé (64742-93-4)

Rat, oral, DL50 > 5 000 mg/kg

Lapin, cutané, DL50 > 2 000 mg/kg

Distillats, pétrole, résidus de pétrole sous vide (68955-27-1)

Rat, oral, DL50 4 320 mg/kg

Lapin, cutané, DL50 > 2 000 mg/kg

Résidus, pétrole, sous vide (64741-56-6)

Rat, oral, DL50 4 320 mg/kg

Lapin, cutané, DL50 > 2 000 mg/kg

Acides gras, haute huile, à faible ébullition (mélange)

Rat, oral, DL50 > 2 000 mg/kg

Rat, cutané, DL50 > 2 000 mg/kg

**Effets immédiats**

Provoque une irritation cutanée. Peut endommager les reins, le foie et le thymus.

**Effets différés**

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

**Irritation/corrosivité**

Peut provoquer une légère irritation cutanée. Peut causer une légère irritation des yeux. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

**Sensibilisation respiratoire**

Aucune donnée disponible.

**Sensibilisation cutanée**

Aucune donnée disponible.

**Cancérogénicité des composants**

Asphalte	8052-42-4
ACGIH :	A4 – Non classable comme agent cancérogène pour les humains (sans goudron de houille, vapeur).
CIRC :	Monographie 103 [2013]; Supplément 7 [1987] (extrait de produit raffiné à la vapeur et à l'air); monographie 35 [1985] (groupe 2B (peut être cancérogène pour les humains))
DFG :	Catégorie 2 (considéré cancérogène pour l'homme, aérosol et vapeur)

OSHA :	Présent
Asphalte, oxydé	64742-93-4
CIRC :	Monographie 103 [2013] (et leurs émissions lors des applications sur toitures) (groupe 2A (peut être cancérigène pour les humains))
OSHA :	Présent
Résidus, pétrole, sous vide	64741-56-6
CIRC :	Monographie 103 [2013] (groupe 2B (peut être cancérigène pour les humains))
OSHA :	Présent
Hydrocarbures aromatiques polycycliques	130498-29-2
NTP :	Raisonnablement considéré comme cancérigène pour les humains
OSHA :	Présent

**Mutagénicité des cellules germinales**

Aucune donnée disponible.

**Données sur les effets tumorigènes**

Aucune donnée disponible

**Toxicité pour la reproduction**

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

**Toxicité pour certains organes cibles spécifiques - Exposition unique**

Reins, foie, thymus

**Toxicité pour certains organes cibles spécifiques - Exposition répétée**

Aucun organe cible spécifique n'est identifié.

**Danger lié à l'aspiration**

Aucune donnée disponible.

**Troubles médicaux aggravés par l'exposition**

Aucune donnée disponible.

**Information supplémentaire**

Aucune information supplémentaire disponible.

---

**Section 12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

---

**Écotoxicité**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**Analyse des composants – Toxicité aquatique**

Distillats, pétrole, naphthéniques lourds hydrotraités	64742-52-5
Poissons :	Oncorhynchus mykiss CL50 : 96 heures > 5 000 mg/L
Invertébrés :	Daphnia magna CE50 : 48 heures > 1 000 mg/L IUCLID
Asphalte, oxydé	64742-93-4
Algues :	Pseudokirchneriella subcapitata CE50 72 heures 56 mg/L IUCLID
Distillats, pétrole, résidus de pétrole sous vide	68955-27-1
Poissons :	Brachydanio rerio, CL50 96 heures 48 g/L [semi-statique]
Résidus, pétrole, sous vide	64741-56-6
Poissons :	Brachydanio rerio, CL50 96 heures 48 g/L [semi-statique]
Acides gras, résine liquide, point d'ébullition bas	Mélange
Poissons :	Brachydanio rerio, CL50 96 heures 50 - 100 g/L [semi-statique]
Algues :	Pseudokirchneriella subcapitata CE50 72 heures > 10 mg/L IUCLID
Invertébrés :	Daphnia magna CE50 48 heures 70 mg/L IUCLID

**Persistence et dégradabilité**

Aucune information disponible pour ce produit.

**Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible pour ce produit.

**Mobilité**

Aucune information disponible pour ce produit.

**Autre toxicité**

Aucune information supplémentaire disponible.

---

**Section 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

---

**Méthodes d'élimination**

Éliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

---

**Section 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

---

**Renseignements relatifs au département des transports des États-Unis :**

Numéro ONU/NA : non réglementé

**Renseignements relatifs à l'IATA :**

Numéro ONU : non réglementé

**Renseignements relatifs à l'IMDG :**

Numéro ONU : non réglementé

**Renseignements relatifs au TMD :**

Numéro ONU : non réglementé

---

**Section 15 – INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION**

---

**Règlements fédéraux des États-Unis**

Ce produit ne contient pas de produits chimiques devant être identifiés, conformément à la section 302 (40 CFR 355 annexe A) et à la section 313 (40 CFR 372.65) du SARA, au CERCLA (40 CFR 302.4). TSCA 12 (b) et/ou nécessiter un plan de sécurité du procédé OSHA.

**SARA sections 311/312 (40 CFR 370 sous-parties B et C)**

**Danger immédiat pour la santé :** Oui **Danger chronique pour la santé :** Oui **Risque d'incendie :** Non  
**Pression :** Non **Réactivité :** Non

**Règlementations des États (États-Unis)**

Les composants suivants apparaissent sur une ou plusieurs des listes de substances dangereuses des États américains suivantes :

Composant	Numéro CAS	Californie	Massachusetts	Minnesota	New Jersey	Pennsylvanie
Asphalte	8052-42-4	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Asphalte, oxydé	64742-93-4	Non	Non	Non	Oui	Non
Hydrocarbures aromatiques polycycliques	130498-29-2	Non	Non	Oui	Oui	Oui

## Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du produit : Carlisle WIP 300HT

Référence : 305148  
309317

### Non listé dans la Proposition 65 de Californie

#### Liste de Divulgence des Ingrédients (LDI) du SIMDUT

Les composants de ce produit ont été contrôlés conformément à la Liste de Divulgence des Ingrédients du SIMDUT. Cette liste indique les produits chimiques qui doivent être identifiés sur les fiches techniques de santé et de sécurité s'ils entrent dans une composition qui remplit les critères du SIMDUT mentionnés dans les règlements sur les produits contrôlés et s'ils sont présents en quantité supérieure à celle indiquée sur la LDI.

#### Analyse des composants - Inventaire

Distillats, pétrole, naphéniques lourds hydrotraités (64742-52-5)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/ KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Asphalte (8052-42-4)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/ KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Asphalte, oxydé (64742-93-4)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/ KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non

Distillats, pétrole, résidus de pétrole sous vide (68955-27-1)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/ KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non

Résidus, pétrole, sous vide (64741-56-6)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/ KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

## Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du produit : Carlisle WIP 300HT

Référence : 305148  
309317

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (130498-29-2)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/ KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui

Acides gras, résine liquide, point d'ébullition bas (mélange)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/ KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non

### Section 16 – AUTRE INFORMATION

#### Classement HMIS

Risque pour la santé : 2\* Risque d'incendie : 1 Réactivité : 0

Échelle de danger : 0 = Minime 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Extrême \* = Danger chronique

#### Classement NFPA

Risque pour la santé : 2 Risque d'incendie : 1 Réactivité : 0

Échelle de danger : 0 = Minime 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Extrême

#### Récapitulatif des changements

Date de révision : 20 août 2018

Note de révision : mise à jour générale

#### Sigles/Légende

ACGIH – American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux); ADR – Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route; AU – Australie; DBO – Demande biochimique en oxygène; C – Celsius; CAN – Canada; CAS – Chemical Abstracts Service; CERCLA – Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act; CLP – Classification, étiquetage et emballage; CHN – Chine; RPC – Règlements sur les produits contrôlés; DFG – Deutsche Forschungsgemeinschaft (Fonds scientifique allemand); DOT – Ministère des transports des États-Unis; DSD – Directive sur les substances dangereuses; LIS – Liste intérieure des substances; CEE – Communauté économique européenne; EINECS – Inventaire européen des produits chimiques commercialisés; EPA – Environmental Protection Agency (Agence de protection de l'environnement); UE – Union européenne; F – Fahrenheit; CIRC – Centre international de recherche sur le cancer; IATA – Association internationale du transport aérien; OACI – Organisation de l'aviation civile internationale; LDI – Liste de divulgation des ingrédients; DIVS – Danger immédiat pour la vie ou la santé; IMDG – Code maritime international des marchandises dangereuses; JPN – Japon; Kow – Coefficient de partage octanol/eau; KOR – Corée du Sud; LIE – Limite inférieure d'explosivité; LLV – Valeur limite de niveau d'exposition; LOLI – List Of Lists™ – Base de données de réglementation de ChemADVISOR; MAK – Maximum Concentration Value in the Workplace (Concentration maximale sur le

## Fiche technique de santé et de sécurité

**Nom du produit : Carlisle WIP 300HT**

**Référence : 305148  
309317**

lieu de travail); VLEP – Valeur limite d'exposition professionnelle; NFPA – National Fire Protection Agency (Association américaine de protection contre l'incendie); NIOSH – National Institute for Occupational Safety and Health (Institut national pour l'hygiène et la sécurité au travail); NJTSR – New Jersey Trade Secret Registry (Registre des secrets commerciaux du New Jersey aux États-Unis); NTP – National Toxicology Program (Programme national de toxicologie); NZL – Nouvelle-Zélande; OSHA – Occupational Safety and Health Administration (Administration américaine pour la santé et la sécurité au travail); PHL – Philippines; RCRA – Resource Conservation and Recovery Act (Loi sur la conservation et la récupération des ressources); REACH – Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques; RID – Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses; SARA – Superfund Amendments and Reauthorization Act (Loi portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement); LECT – Limite d'exposition de courte durée; TMD – Transport de marchandises dangereuses; TSCA – Toxic Substances Control Act (Loi sur le contrôle des substances toxiques); MPT – Moyenne pondérée dans le temps; LSE – Limite supérieure d'explosivité; É.-U. – États-Unis.

### **Autre information**

#### **Avis de non-responsabilité :**

L'information contenue dans ce document repose sur des données et des renseignements à notre disposition et reflète notre meilleur jugement professionnel. Ce produit peut être partiellement formulé avec des composants achetés auprès d'autres sociétés. Dans de nombreux cas, en particulier lorsque des matériaux exclusifs ou couverts par le secret industriel sont utilisés, CCWI Company doit se fonder sur l'évaluation des risques de tels composants effectuée par le fabricant ou l'importateur du produit. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée quant à la nature marchande des renseignements et données fournis, ni quant à leur adéquation à une finalité ou un usage déterminé. Les résultats attendus de l'utilisation de cette information ou de toute autre information n'enfreignent aucun brevet. L'information contenue dans le présent document peut être appliquée dans des conditions d'utilisation hors de notre contrôle et pouvant nous être inconnues, nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats d'une telle application. Cette information est fournie à la condition que son destinataire puisse prendre sa propre décision quant à l'adéquation du produit pour son utilisation spécifique.